

DEMANDEUR

Résident de St-Ubalde Non résident de St-Ubalde Campeur voyageur
Campeur saisonnier avec quai Campeur saisonnier sans quai Riverain avec un accès au Lac de St-Ubalde

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'EMBARCATION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse de Saint-Ubalde : _____
Adresse de résidence : _____
(Adresse postale qui sera utilisée pour l'envoi des vignettes de permis d'accès)
Ville : _____ Code postal : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro d'enregistrement fédéral (pour les moteurs de 10 HP et plus) : _____

EMBARCATION NON MOTORISÉ

Tout appareil, ouvrage ou construction flottable destinés à un déplacement sur l'eau qui n'est pas propulsée par un moteur

Nombre d'embarcation non motorisé : _____

EMBARCATION MOTORISÉ

Tout appareil, ouvrage ou construction flottable destinés à un déplacement sur l'eau propulsée par un moteur

Veillez cocher ci-dessous le type d'embarcation pour l'embarcation # 1

Bateau Ponton Motomarine Chaloupe Autre Spécifier : _____

Marque : _____ Couleur : _____ Type de moteur : essence huile

Force du moteur : -10 HP Entre 11 HP et 150 HP Entre 151 HP et 200 HP 200 HP et plus

Veillez cocher ci-dessous le type d'embarcation pour l'embarcation # 2

Bateau Ponton Motomarine Chaloupe Autre Spécifier : _____

Marque : _____ Couleur : _____ Type de moteur : essence huile

Force du moteur : -10 HP Entre 11 HP et 150 HP Entre 151 HP et 200 HP 200 HP et plus

Veillez cocher ci-dessous le type d'embarcation pour l'embarcation # 3

Bateau Ponton Motomarine Chaloupe Autre Spécifier : _____

Marque : _____ Couleur : _____ Type de moteur : essence huile

Force du moteur : -10 HP Entre 11 HP et 150 HP Entre 151 HP et 200 HP 200 HP et plus

ENGAGEMENT

J'atteste que les informations incluses dans le formulaire de demande de permis d'accès sont véridiques. J'atteste avoir lues et compris les conditions d'accès aux lacs ci-dessous et que je me conformerai auxdites conditions de même qu'aux dispositions des lois et règlements des autres autorités pouvant s'y rapporter.

Signé à _____ ce _____

Signature de l'utilisateur _____

Envoyer les documents par la poste :

Municipalité Saint-ubalde
427-B, Boulevard Chabot
Saint-Ubalde, G0A 4L0

Engagement de l'utilisateur d'une embarcation

1. Documents et/ou informations à joindre au formulaire de demande de permis d'accès aux plans d'eau et conditions à respecter pour l'obtention d'un tel permis:

Le permis est délivré par le préposé à l'application du présent règlement lorsque le formulaire de demande de permis d'accès (annexe A_ est dûment complété, qu'il est accompagné des documents et/ou informations énumérés ci-dessous et lorsque le requérant respecte les conditions suivantes:

2. Présenter une preuve de son statut d'utilisateur résident, soit une copie de son compte de taxes ou de son bail, ou de non-résident avec une pièce d'identité;
3. Donner le nom, l'adresse et fournir une photocopie d'une pièce d'identité de l'utilisateur de l'embarcation;
4. Préciser le type d'embarcation motorisé, la marque, le modèle, la couleur, et l'immatriculation fédérale de l'embarcation motorisée;
5. Préciser la puissance du système de propulsion;
6. Présenter un certificat de lavage de l'embarcation valide ou l'attestation d'exemption dûment complétée (annexe C);
7. Acquitter les frais d'émission du permis d'accès à la Municipalité ou au mandataire de la Municipalité chargé de délivrer le permis d'accès des embarcations motorisées.

8. Condition d'accès aux plans d'eau:

Pour accéder et maintenir son droit d'accès à un plan d'eau situé sur le territoire de la Municipalité, l'utilisateur doit, en tout temps :

9. Présenter le permis d'accès émis par la Municipalité ou son mandataire sur demande d'un préposé à l'application du présent règlement;
10. Présenter un certificat de lavage de l'embarcation valide ou l'attestation d'exemption dûment complétée (annexe C);
11. Apposer son permis d'accès du côté droit de l'embarcation, de façon à ce qu'il soit facilement visible en tout temps;
12. S'assurer de la bonne condition mécanique de l'embarcation pour éviter toute perte ou déversement d'huile ou de carburant et d'émanation de fumée.
13. S'assurer de la propreté intérieure et extérieure de son embarcation pour éviter toute contamination des plans d'eau;
14. Nul ne peut jeter, déposer ou laisser dans un plan d'eau toute matière ou objet;
15. Éviter tout débordement et déversement de carburant lors du remplissage du réservoir de l'embarcation;
16. Éviter de laisser des contenants de carburant dans la rive des lacs ou sur les installations de mise à l'eau (incluant les quais ou marinas).

Commet une infraction quiconque omet ou néglige de respecter l'une des conditions énumérées ci-dessus.